



RÉSUMÉ

LES STOCKS SONT PLEINS :

L'ARMEMENT DE L'ÉTAT ISLAMIQUE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales.

Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation écrite préalable des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit.

Pour toute demande d'information ou d'autorisation, veuillez écrire à copyright@amnesty.org.

Publication originale en 2015 par
Amnesty International Ltd
Peter Benenson House, 1 Easton Street,
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : MDE 14/2812/2015 French
Original : anglais
Imprimé par Amnesty International,
Secrétariat international, Royaume-Uni.



*Photo de couverture : Des combattants de l'EI dans un char T-55 participent à un défilé militaire dans le gouvernorat de Raqqa, dans le nord de la Syrie, le 30 juin 2014.
© REUTERS/Stringer*

amnesty.org

AMNESTY
INTERNATIONAL 

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, le groupe armé se désignant sous le nom d'État islamique (EI) déploie un imposant arsenal d'armes et de munitions conçues ou fabriquées dans plus de 25 pays. Avec cet arsenal, l'EI a commis des atteintes graves et systématiques aux droits humains et a violé le droit international humanitaire. Ce groupe a enlevé, exécuté sommairement, torturé et violé des personnes aux quatre coins d'un territoire qui s'étend entre l'Irak et la Syrie. Lors de sa campagne militaire, il n'a cessé de prendre pour cible des civils avec des armes légères, de l'artillerie, de nombreux engins explosifs improvisés et, potentiellement, des armes chimiques.

Se fondant sur l'analyse d'experts ayant visionné des milliers de vidéos et d'images, ce rapport répertorie l'ensemble des armes, munitions et autres équipements militaires observés aux mains de l'EI et retrace l'historique probable de leur possession. Il établit un lien étroit entre les types d'armes actuellement utilisées par l'EI et le stock de l'armée irakienne, accumulé au fil des cinquante dernières années. Le rapport conclut qu'une part importante de l'arsenal militaire actuel de l'EI correspond à des armes et des équipements provenant de stocks militaires irakiens mal sécurisés qui ont été pillés, saisis ou obtenus dans le cadre d'un commerce illicite.

L'EI a également eu accès à des armes provenant d'autres sources, notamment à des stocks de l'armée syrienne, saisis ou vendus, ainsi qu'à des armes fournies à des groupes d'opposition armés en Syrie par des pays comme la Turquie, les États du Golfe et les États-Unis. Ce rapport examine brièvement ces sources, mais il se concentre plus particulièrement sur la provenance des armes des forces armées irakiennes et sur la mauvaise gestion de celles-ci, puisqu'elles constituent aujourd'hui la majorité de l'arsenal de l'EI.

Les combattants de l'EI disposent aujourd'hui de stocks importants, constitués principalement de variantes de fusils AK, mais également de fusils de type M16 de l'armée américaine, CQ chinois, HK G3 allemands et FAL de la société belge FN Herstal. Les experts ont également observé la présence des armes suivantes dans l'arsenal de l'EI : des fusils à lunette Steyr (Autriche) et Dragounov SVD (Russie) ; des mitrailleuses russes, chinoises, irakiennes et belges ; des missiles antichars venant d'ex-Union soviétique et d'ex-Yougoslavie ; des systèmes d'artillerie russes, chinois, iraniens et américains.

L'EI a aussi réussi à s'emparer d'équipements plus avancés, comme des missiles antichars guidés (systèmes russes Kornet et Metis, HJ-8 chinois, missiles européens MILAN et HOT) et des missiles sol-air (MANPADS FN-6 chinois).

La quantité et la variété des stocks d'armes et de munitions détenus par l'EI témoignent de décennies de transferts irresponsables d'armes vers l'Irak et de l'incapacité persistante de l'administration d'occupation dirigée par les États-Unis à gérer de façon sécurisée les livraisons d'armes et les stocks, ainsi que de la corruption endémique en Irak.

La composition de l'arsenal militaire de l'EI est la conséquence d'une longue histoire d'accumulation et de prolifération des armes et munitions en Irak. Dans les années 1970 et 1980, au moins 34 pays, aux premiers rangs desquels la Russie, la France et la Chine, ont transféré de manière irresponsable des équipements militaires d'une valeur de plusieurs milliards de dollars en Irak. Cette époque a été marquée par une grande instabilité : l'Irak était en guerre avec l'Iran et les forces armées irakiennes commettaient des violations généralisées du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire.

La coalition menée par les États-Unis avait décidé de dissoudre l'armée irakienne, dont l'effectif était estimé à 400 000 militaires. Ainsi, durant l'invasion et après celle-ci, des dizaines de milliers de

personnes sont rentrées chez elles ou sont entrées dans la clandestinité avec leurs armes. En outre, des civils, ainsi que des groupes armés irakiens qui ont vu le jour après l'invasion américaine, ont pillé des caches d'armes de l'armée et de la police irakiennes, tandis que les forces de la coalition peinaient à maintenir un contrôle efficace des stocks militaires.

Entre 2003 et 2007, les États-Unis et d'autres membres de la coalition ont transféré plus d'un million d'armes d'infanterie et de pistolets accompagnés de millions de munitions aux forces armées irakiennes, en dépit de la structure fragile, de la corruption et de l'indiscipline de cette armée. Des centaines de milliers de ces armes ont alors disparu et restent introuvables à ce jour. Pendant cette période, les marchés illégaux ont proliféré, tout comme les approvisionnements clandestins en provenance d'Iran, rendant les armes et munitions aisément accessibles aux groupes armés actifs en Irak.

Les forces menées par les États-Unis n'ont pas réussi à prendre des mesures efficaces pour empêcher les atteintes aux droits humains, contrôler les stocks, désarmer les soldats irakiens lors de la dissolution des forces armées et garantir que les excédents et les importations d'armes ne tomberaient pas aux mains de milices agissant en tant qu'escadrons de la mort ou insurgés. Pour aggraver la situation, elles n'ont pas suffisamment inspecté, surveillé et formé les diverses forces de sécurité irakiennes, et ne leur ont pas non plus demandé de comptes d'une manière qui soit conforme au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits humains.

Ces dix dernières années, les gouvernements irakiens successifs ont acheté de grandes quantités d'armes, en commençant par des dizaines de milliers d'armes légères et de munitions provenant de Chine, puis des États-Unis. Plus de 30 États ont fourni à l'armée irakienne d'autres équipements militaires, malgré la fragilité des forces armées du pays. En 2014, quand l'EI s'est emparé de plusieurs bases militaires stratégiques en Irak, le groupe a pillé des stocks militaires exposés et a répandu de nouvelles armes dans toute la région, ce qui a contribué à attiser le conflit.

L'Irak est devenu un cas emblématique des graves dangers de l'accumulation et de la prolifération des armes, ainsi que du commerce irresponsable des armes et des munitions. Il est vrai que la facilité d'accès aux armes et munitions a permis à divers groupes armés et milices de la région de s'approvisionner, notamment de nombreuses milices chiites accusées d'atteintes systématiques aux droits humains. Cependant, ce rapport se concentre spécifiquement sur l'EI. Dans une prochaine synthèse, Amnesty International examinera comment la prolifération des armes venant de l'armée irakienne et des stocks iraniens a permis d'approvisionner la milice chiite, ce qui soulève de nouvelles questions en rapport avec la sécurité des transferts actuels et leur utilisation dans le cadre d'atteintes graves aux droits humains.

Afin de combattre efficacement la prolifération et la persistance de l'utilisation abusive des armes en Irak, notamment le détournement par l'EI d'armes et munitions provenant de stocks officiels, tous les États doivent adopter un principe de « refus à priori » concernant l'exportation d'armes en Irak. Pour bénéficier d'une exception à cette règle, l'unité de l'armée ou de la police irakienne qui sera l'utilisateur final de ces armes doit d'abord réussir des tests de fiabilité stricts afin de démontrer qu'elle est capable d'agir systématiquement dans le respect total du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains. Les États qui envisagent d'exporter des armes doivent collaborer avec les autorités irakiennes pour renforcer les contrôles de l'ensemble du processus de transfert d'armes, en particulier des mécanismes d'approvisionnement, du stockage, de l'utilisation finale et du déclassement final. Tous les États doivent veiller à l'application stricte de l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations unies qui s'applique à l'EI, en particulier en coopérant pleinement et de manière transparente avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) ainsi qu'avec le groupe d'experts chargé de contrôler le respect du régime de sanctions, et en infligeant des sanctions pénales à toute personne violant délibérément l'embargo.

Le gouvernement irakien doit de toute urgence réexaminer tous les aspects de ses normes, procédures et formations en matière de gestion et d'utilisation des armes classiques. Cela doit englober la gestion de la sécurité des stocks, la distribution et le suivi des armes, ainsi que la tenue des registres de base afin d'empêcher que des armes et des munitions ne tombent aux mains de groupes armés et de milices locales, comme c'est le cas actuellement. L'absence d'obligation de rendre des comptes pour les actes de corruption au sein de l'armée reste un obstacle majeur à la gestion efficace des stocks militaires.

Pour que les erreurs du passé ne se reproduisent pas, les États doivent faire preuve d'une extrême prudence concernant tous les futurs transferts dans la région. S'il existe un risque important que les armes soient utilisées pour commettre ou faciliter de graves violations du droit international humanitaire ou du droit international relatif aux droits humains, le transfert ne doit pas avoir lieu. Si le transfert est considéré comme essentiel au maintien de la paix et de la sécurité, les États doivent investir massivement dans le renforcement de la capacité des forces de sécurité militaires à se conformer au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits humains. Ils doivent par ailleurs soutenir l'intégralité des contrôles des armes avant et après leur livraison, ainsi que l'ensemble du suivi de leur utilisation finale. Les États doivent notamment prendre les mesures suivantes :

- des évaluations plus strictes des risques des exportations, prenant en compte non seulement le préjudice immédiat, mais également l'impact possible à long terme de tout transfert – en particulier le risque que les armes soient utilisées pour commettre de graves violations du droit international humanitaire ou du droit international relatif aux droits humains, ou détournées en vue d'une telle utilisation ;
- des systèmes sécurisés de marquage, de transport et de vérification des livraisons ;
- une tenue assidue des registres et une transparence totale des données sur les transferts d'armes, notamment en partageant des informations avec les autres États fournisseurs ;
- des contrôles rigoureux après la livraison, en particulier une aide à la sécurité des stocks ainsi qu'un suivi et une formation sur site à long terme ;
- une entière coopération avec les groupes d'experts des Nations unies chargés des sanctions pour veiller à la stricte application des embargos sur les armes du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- des réformes du secteur de la sécurité d'après-conflit pour que la préparation, la planification et la mise en œuvre dans ce domaine permettent de protéger les droits humains.

En particulier, les États doivent respecter les obligations internationales visant à empêcher la prolifération des armes classiques en mettant intégralement en œuvre le Traité sur le commerce des armes et les autres normes de contrôle des armes, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Protocole des Nations unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, ainsi que les orientations qui s'y rapportent, énoncées dans les normes internationales sur le contrôle des armes légères.

Méthodologie

Les données sur les stocks de l'EI figurant dans ce rapport sont tirées d'une étude commandée par Amnesty International et réalisée par Armament Research Services (ARES), une organisation indépendante et politiquement neutre, spécialisée dans les sujets relatifs aux armes et aux munitions. S'appuyant sur l'analyse de milliers d'images, de centaines de séquences vidéo et de sources venant d'Irak et de Syrie, ARES a recensé les types d'armes légères et de petit calibre, d'artillerie, de munitions et pièces d'artillerie et de véhicules blindés de combat qui sont présents dans les stocks de l'EI. ARES a également examiné les sources et les mécanismes d'approvisionnement des armes et munitions recensées, en se fondant sur des pièces de correspondance avec des gouvernements, des rapports officiels, des sources confidentielles et une large gamme de documents en consultation libre. L'enquête s'appuie sur des sources consultées entre le 11 mars et le 25 mai 2015. Ce rapport cite également des justificatifs de preuves matérielles rassemblées sur le terrain, compilés et publiés par Conflict Armament Research, une organisation qui enquête et recueille des informations sur les armes et munitions dans diverses zones de conflit, notamment en Syrie et en Irak.


Pour les données sur les transferts d'armes réalisés dans le passé en Irak, Amnesty International a consulté des données en consultation libre sur le transfert d'armes communiquées par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), la base de données des statistiques sur le commerce des produits de base des Nations unies, le Registre des armes classiques des Nations unies et la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers. Les documents sur les atteintes aux droits humains sont issus de recherches sur le terrain menées par Amnesty International en Irak au cours des dix dernières années, en particulier des témoignages plus récents sur les atrocités de l'EI en Irak recueillis par l'organisation¹, ainsi que de rapports des Nations unies.


¹ Amnesty International, *Ethnic cleansing on an historic scale: The Islamic State's systematic targeting of minorities in northern Iraq* (index : [MDE 14/011/2014](#)) ; Amnesty International, *Escape from hell: Torture and sexual slavery in Islamic State captivity in Iraq* (index : [MDE 14/021/2014](#)).



**MIEUX VAUT
ALLUMER UNE
BOUGIE QUE
MAUDIRE LES
TÉNÈBRES**

NOUS CONTACTER

 info@amnesty.org

 +44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION

 www.facebook.com/AmnestyGlobal

 @AmnestyOnline

LES STOCKS SONT PLEINS :

L'ARMEMENT DE L'ÉTAT ISLAMIQUE

Le groupe armé se désignant sous le nom d'État islamique (EI) déploie un imposant arsenal d'armes et de munitions conçues ou fabriquées dans plus de 25 pays. L'EI a utilisé ces armes pour commettre des atteintes graves et systématiques aux droits humains et des violations du droit international humanitaire en Irak et en Syrie, notamment des enlèvements, des exécutions sommaires et des actes de torture. Lors de sa campagne militaire, il n'a cessé de prendre pour cible des civils avec des armes légères, des tirs d'artillerie et un très grand nombre d'engins explosifs improvisés.

Se fondant sur l'analyse d'experts ayant visionné des milliers de vidéos et d'images, ce rapport répertorie l'ensemble des armes, munitions et autres équipements militaires observés aux mains de l'EI. D'après les conclusions de ce rapport, une majorité des armes et munitions actuellement détenues par l'EI provient de stocks de l'armée irakienne, d'où elles ont été saisies, ou ont échappé au contrôle de l'armée. Les États fournisseurs et les autorités irakiennes doivent de toute urgence mettre en œuvre des contrôles beaucoup plus stricts sur le transfert, le stockage et le déploiement des armes afin d'éviter qu'elles ne continuent à proliférer chez les groupes armés et d'empêcher les atteintes aux droits humains.